

Tutorat (formation intersectorielle)



8 h



Gratuit

Public

Formation EXCLUSIVEMENT réservée aux tuteurs qui encadrent un apprenant lié par un contrat d'alternance. Le tuteur, c'est le patron (ou un des collaborateurs) de l'entreprise qui accueille un apprenti ou un stagiaire dans le cadre d'une formation en alternance avec l'IFAPME. C'est la personne qui encadre l'apprenant au jour le jour.

Prérequis

Aucun

Objectifs

Tuteur ? Tutorat ? C'est quoi ?

Etre tuteur, c'est : transmettre un savoir, savoir-faire et savoir-être et donner le goût du métier, suivre l'évolution de l'apprenant tout au long de son parcours de formation et l'intégrer au sein de l'équipe. Cette formation a pour objectif de former des tuteurs ou futurs tuteurs en entreprise.

Basée sur des discussions et des cas pratiques, cette formation gratuite est encadrée par un psychopédagogue et des intervenants issus du réseau IFAPME. La formation au tutorat répond notamment aux questions suivantes:

- Quel est votre rôle en tant que tuteur ?
- Comment motiver votre apprenant ?
- Comment évaluer positivement le jeune ?
- Comment mieux comprendre le système de formation dans lequel vous et votre apprenant évoluez ?
- Comment agir pour que votre apprenant soit toujours ponctuel ?
- Comment faire pour que votre apprenti ou votre stagiaire représente au mieux votre entreprise ?
- Comment éviter la rupture de contrat ?

La formation vous sera utile quel que soit votre domaine d'activité professionnelle. Toutefois, des sessions spécifiques à certains secteurs peuvent être organisées (exemples : coiffure, construction, alimentation, automobile...). Elles sont proposées en partenariat avec les Fédérations concernées.

Informations pratiques

- > **Droit d'inscription**
Pas de droit de participation mais inscription obligatoire.

> **Horaires**

📍 **Verviers**

- > Du 14 mai 2025 au 21 mai 2025
De 17h45 à 21h45
- > Du 8 octobre 2025 au 15 octobre 2025
De 17h45 à 21h45
- > Le 15 décembre 2025
De 8h30 à 17h

📍 **Liège**

- > Le 18 juin 2025
de 8h30 à 17h00

📍 **Villers-le Bouillet**

- > Le 15 septembre 2025
de 8h30 à 17h
- > Du 25 novembre 2025 au 2 décembre 2025
De 17h45 à 21h45

> **Certificat - Attestation**

En suivant le module de base de 8h de la formation au tutorat, vous recevez une attestation de participation. Celle-ci est reconnue dans le cadre de l'incitant financier entreprise de la région wallonne qui s'élève à 750 €, pour autant que vous remplissiez les conditions suivantes :

- Assurer une formation de minimum 270 jours d'un apprenant de 1ère année sous contrat d'alternance.
- L'apprenant en question doit réussir sa 1ère année de formation (ou niveau A).
- Vous (ou le tuteur qui suit la formation au tutorat) devez posséder 5 ans d'expérience dans le métier.

> **Aides sectorielles à la formation**

Pouvez-vous bénéficier d'une aide sectorielle ? Pour en savoir plus, consultez l'onglet [Fonds sectoriels de formation](#)

> **Reconnaissance**

IFAPME